Le Buisseran

janvier 2014

59

2013
Assainissement

sommaire

sommaire - editorial p.2
Le môt du Maire

mairie p.3
Elections - Assainissement - P.L.U. - SYMBHI - Foire des Bourgeons
Puzzle de La Buissière - Repas des Anciens - Nouveaux habitants -
Le Père Noël - Marché des Travaux - Urbanisme - Etat Civil

intercommunalité p.18
Communauté de Communes le Grésivaudan

la vie associative p.19
Balade autour du livre - Loisirs et Sports - Boum des années collèges

informations p.20
Agenda

Le Buisseran
janvier 2014

Directeur de la publication : Jean-Pierre BUART - Maire de la Buissière
Création graphique : PRINT & DESIGN - Bourg-en-Bresse
Dépôt légal du 03/08/94

entre nous.

Chers concitoyens,

Le 23 et 30 mars 2014 nous nous rendrons aux urnes pour élire une nouvelle équipe municipale.
Actuellement nous sommes en période pré-électorale et la loi me recommande de garder une stricte réserve à ce sujet.

Toutefois, je me permets de vous dire qu'il n'y a rien de changé pour notre commune en ce qui concerne ces élections.
Le scrutin reste plurinominal majoritaire avec panachage possible.

Vous trouverez, à l'intérieur de ce bulletin, les informations nécessaires au bon déroulement de ce scrutin.

J'insiste sur le fait que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter, en plus de la carte d'électeur.

J'espère que vous avez passé un très bon Noël et que la nouvelle année se présente pour chacune et chacun d'entre vous sous les meilleurs auspices.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour l'année 2014

Bien à vous,

Le Maire, Jean-Pierre BUART

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014

Le décret du 20 octobre 2013 précise les modalités de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants

- Le scrutin reste **plurinominal majoritaire avec panachage possible**. Le rajout n'est possible que si la personne est candidate officiellement.
- Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.
- Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée.

LA DECLARATION DE CANDIDATURE

Pour pouvoir se présenter à l'élection, une déclaration de candidature en préfecture, est obligatoire au plus tard le 6 mars 2014 pour le 1er tour et le 25 mars 2014 pour le second.

Les candidats déclarés au 1er tour seront automatiquement déclarés candidats au 2ème tour. De nouvelles candidatures peuvent être déposées pour le 2ème tour uniquement si le nombre de candidats au 1er tour est insuffisant par rapport au nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal.

LE BULLETIN DE VOTE

Le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que la liste des candidats seront affichés dans chaque bureau de vote.

Les bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats à élire sont valables. Toutefois les noms des personnes dont la candidature n'a pas été déclarée en préfecture ne seront pas décomptés. De même, s'il y a plus de noms que de sièges à pourvoir sur un bulletin, les derniers noms de la liste ne seront pas décomptés.

Les bulletins de vote sont lus, de haut en bas, et de gauche à droite, le cas échéant.

Un suffrage est considéré comme nul si l'enveloppe contient : plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir, aucun bulletin, ou encore des bulletins comportant des signes distinctifs.

REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres du conseil municipal

- Communes moins de 100 habitants 7
- De 100 à 499 habitants 11
- De 500 à 1 499 habitants 15

1er tour de scrutin

Sont élus au 1er tour, les candidats qui réunissent à la fois :

- La majorité absolue (plus de 50 % des suffrages exprimés sans les bulletins blancs et nuls).
- Un nombre de suffrage égal au quart des électeurs inscrits.

En cas de 2ème tour

Pour être élu au 2ème tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages quel que soit le nombre de votants (majorité relative).

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le nombre de conseillers communautaires attribué à chaque commune membre d'une communauté de communes ou d'agglomération a été défini par arrêté préfectoral, en octobre 2013.

Les conseillers communautaires seront les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, en commençant par le maire, puis le 1er adjoint, et ainsi de suite, autant de fois qu'il y a de sièges à pourvoir.

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul siège à la communauté de commune, un suppléant sera désigné. La règle de suppléance reste dorénavant limitée à ce cas.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le suppléant sera le premier membre du conseil municipal suivant dans l'ordre du tableau, qui n'exerce pas de mandat communautaire, c'est-à-dire le 1er adjoint, **le conseiller communautaire titulaire étant automatiquement le maire**.

Pour pouvoir voter lors des élections de mars 2014, une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée par tout électeur en plus de la carte d'électeur, quelle que soit la taille de la commune

Assainissement : Bilan du chantier sur le secteur des Granges

Après plus de 5 mois de chantier, la 1ère tranche des travaux sur le secteur des Granges s'achève avec la réfection complète de la chaussée par le Conseil Général de l'Isère sur la route départementale 590A plus connue sous le nom de rue de Granges et rue Château Dauphin.

Pour rappel, les travaux ont porté sur le renforcement du réseau d'eau potable (en remplacement d'une vieille canalisation en fonte grise diamètre 80) et la poursuite des travaux d'assainissement entre la fin de la rue Château Dauphin et le ruisseau des Granges, incluant le chemin du Boissieu et la rue de la Buissonnée.

Ces travaux ont été coordonnés avec le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) pour la partie relative à l'enfouissement des réseaux secs (réseaux d'éclairage public, télécom et électrique) uniquement sur la voie départementale, les budgets ne permettant pas d'étendre ces travaux aux voies communales. Cette opération s'est également accompagnée d'un renforcement du réseau ERDF à partir du pied des Granges.

Le chantier en quelques chiffres :

L'enfouissement des réseaux secs représente :

- Câbles basse tension enterrés : 3 x 150 Alu 230 m et 3 x 240 + 95 Alu 225 m
- Câbles basse tension aérien T150 Alu : 260 m dont une partie en renforcement de réseau en rive droite du ruisseau des Granges
- Câbles d'éclairage public : 500 m
- Fourreaux Télécom : 1 fourreau Ø40 linéaire 100 m, type 2H4 linéaire 300 m

La dépose des réseaux électriques ERDF correspond à 655 ml de câbles aériens basse tension, 2 supports bois Télécom et 12 supports béton en appui commun Télécom et EDF. A noter que l'ancienne cabine téléphonique a également été déposée et sera prochainement remplacée par un point téléphone placé contre la façade de la mairie.

Le réseau d'éclairage public répond aux nouvelles normes en matière d'énergie.

12 nouveaux lampadaires ont été installés avec type de lampe et régulation de fonctionnement afin d'optimiser l'éclairage et réduire la facture énergétique de la commune.

Les travaux sur les réseaux humides ont permis de créer presque 500 mètres de collecteur d'eaux usées (Ø200) avec la reprise de 24 branchements dont les bâtiments publics suivants : mairie, salle des Fêtes et école élémentaire intercommunale. Le raccordement de ce nouveau collecteur a été fait sur le réseau du SABRE au carrefour chemin de l'Alpe-rue de La Buissonnée.

Il permet la collecte gravitaire de l'ensemble des habitations desservies sur ce secteur, y compris celles situées en rive droite du ruisseau des Granges qui n'étaient pas raccordés à l'assainissement avant les travaux. Cela représente de l'ordre de 100 équi-

Chemin du Boissieu

Antenne Ecole

Départemmentale 590A

valents habitants qui sont supprimés du rejet direct au fossé s'effectuant au pied des Granges.

Le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable a porté sur 600 mètres de canalisation fonte Ø125 et Ø100 avec la reprise de la partie publique des branchements et la suppression de quelques branchements encore en plomb. Il a permis la mise en place systématique de regards compteurs en limite de propriété qui faciliteront la relève des compteurs. Le rajeunissement du parc de compteurs s'est fait parallèlement, le service des eaux ayant procédé au remplacement à neuf des compteurs équipant les nouveaux regards de branchement.

Le renforcement du réseau d'eau potable a aussi pour but d'améliorer la défense incendie du secteur qui n'était pas couvert règlementairement. Un poteau incendie a été changé et mis aux normes au ruisseau des Granges et un hydrant supplémentaire a été installé au carrefour rue de la Buissonnée et chemin de l'Alpe.

Même si les négociations et démarches furent âpres, l'opération a aussi permis de coordonner avec le Conseil Général la réfection complète de la chaussée départementale, en même temps que la reprise des voiries communales chemin du Boissieu et rue de la Buissonnée jusqu'au carrefour chemin de l'Alpe.

La mairie a profité des travaux sur la rue des Granges pour faire aménager et goudronner l'accotement longeant la départementale entre la mairie et le ruisseau des Granges.

Un chantier c'est aussi des entreprises et des hommes. Pour les réseaux humides, deux entreprises ont œuvré à travers un groupement MIDALI / FILEPPI. Côté réseaux secs, le chantier a été mené par l'entreprise SERPOLLET DAUPHINE. Pour les réfections de voirie, la société COLAS a réalisé les enrobés.

C'est le bureau d'étude Rés'o conseil qui a assuré la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Maire, Jean-Pierre BUART

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de La Buissière

Les réflexions pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme de La Buissière se poursuivent au sein de la commission d'urbanisme.

Après l'élaboration du diagnostic territorial, l'année 2013 a été employée à élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui s'appuie sur le diagnostic et sur les retours des questionnaires habitants qui ont été distribués à la population fin 2012.

La première réunion publique, organisée le 31 mai dernier, a réuni une soixantaine d'habitants. Adeline Rey, l'urbaniste qui accompagne les élus dans l'élaboration du PLU, leur a présenté :

- L'état d'avancement de l'élaboration du PLU et son calendrier prévisionnel.
- Un rappel de la composition du PLU et les documents supérieurs qui l'encadrent, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Grenobloise et le Programme Local de l'Habitat du Grésivaudan.
- Le bilan de la consommation foncière sur la commune entre 2000 et 2010 par l'urbanisation et les capacités constructibles résiduelles du Plan d'Occupation des Sols en vigueur.
- La restitution du questionnaire habitants et l'avant projet communal à inscrire dans le PLU.

Les éléments présentés au cours de cette réunion publique ont également été présentés en juin 2013 aux partenaires institutionnels et acteurs de l'aménagement du territoire qui interagissent sur le territoire de La Buissière (on les appelle les Personnes Publiques Associées), dont le Conseil Général, Communauté de Communes du Grésivaudan, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires, Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise...

Fort des remarques recueillies lors de la réunion publique et de l'avis des Personnes Publiques Associées, le projet communal a été affiné par le groupe de travail.

La seconde réunion publique s'est donc tenue le 29 novembre dernier pour présenter aux habitants le PADD ainsi que les éléments du diagnostic qui ont conduit à sa définition.

La réunion a réuni une trentaine de personnes. 4 panneaux reprenant les principaux éléments présentés sont exposés en Mairie aux heures d'ouverture au public.Le support visuel présenté ainsi que le compte-rendu de la réunion publique sont consultables en Mairie également.

Le PADD sera prochainement débattu au sein du Conseil Municipal, étape incontournable dans l'élaboration du PLU et qui permettra de valider le projet communal par l'ensemble de l'organe décisionnel.

L'élaboration du PLU se poursuivra par la traduction du PADD dans les documents réglementaires (Orientations d'Aménagement, Règlement écrit et graphique). La prochaine réunion publique aura lieu en 2014, avant la finalisation du projet, afin que la population puisse donner son avis sur ces éléments.

CALENDRIER DU PLU

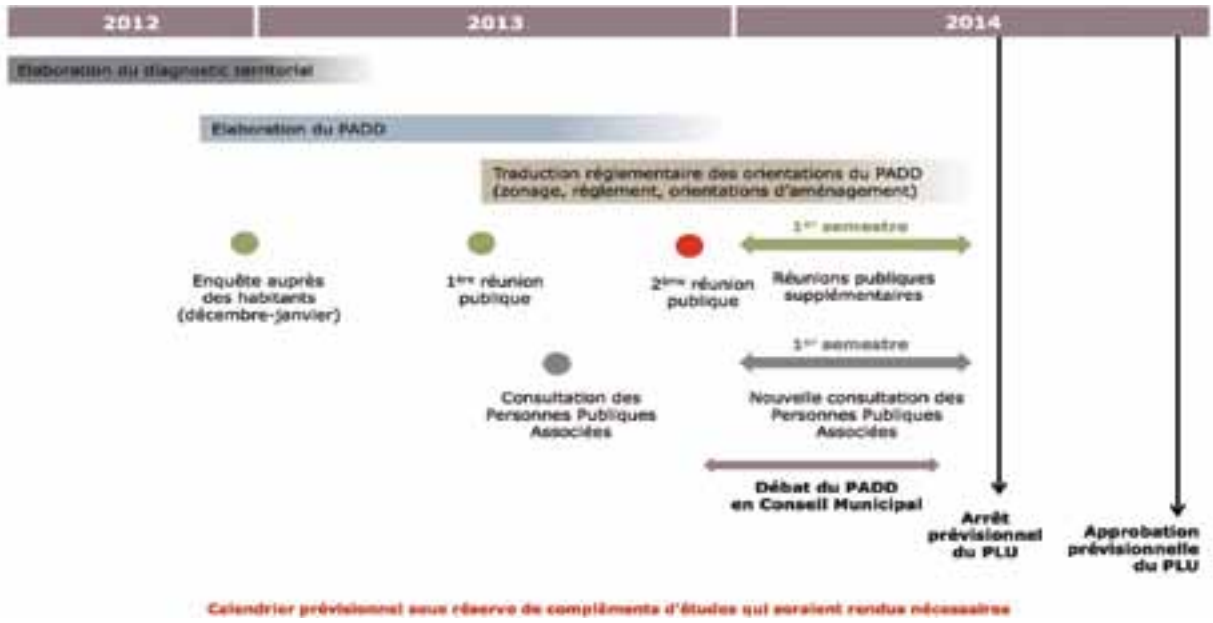

Calendrier prévisionnel sous réserve de compléments d'études qui seraient rendus nécessaires

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Axe 1 : La convivialité et le bien vivre ensemble comme moteurs du développement urbain

- Un village pour tous : favoriser la mixité générationnelle et l'intégration progressive des nouveaux habitants par une croissance modérée
- Rester groupés : stopper l'étirement du village avec des formes urbaines compactes
- La rue pour tous : redonner sa place au piéton sur la voie publique et dans les déplacements effectués sur la commune
- Requalifier et qualifier les espaces publics, lieux de rencontre des habitants
- Réaffirmer le secteur de l'Entre-Trois comme le cœur du village, lieu central du développement communal à 20 ans

Axe 2 : Conforter le cadre rural, fondateur de l'identité communale et de la qualité de son cadre de vie

- Soutenir une agriculture dynamique qui joue un rôle premier sur le plan économique, écologique et paysager
- Conforter l'organisation du tissu économique en place
- Préserver les caractéristiques naturelles et paysagères de La Buissière
- Valoriser les caractéristiques d'un patrimoine remarquable et identitaire.

Le Maire, Jean-Pierre BUART

PADD - carte de synthèse de l'axe 1
La convivialité et le bien vivre ensemble comme moteurs du développement urbain

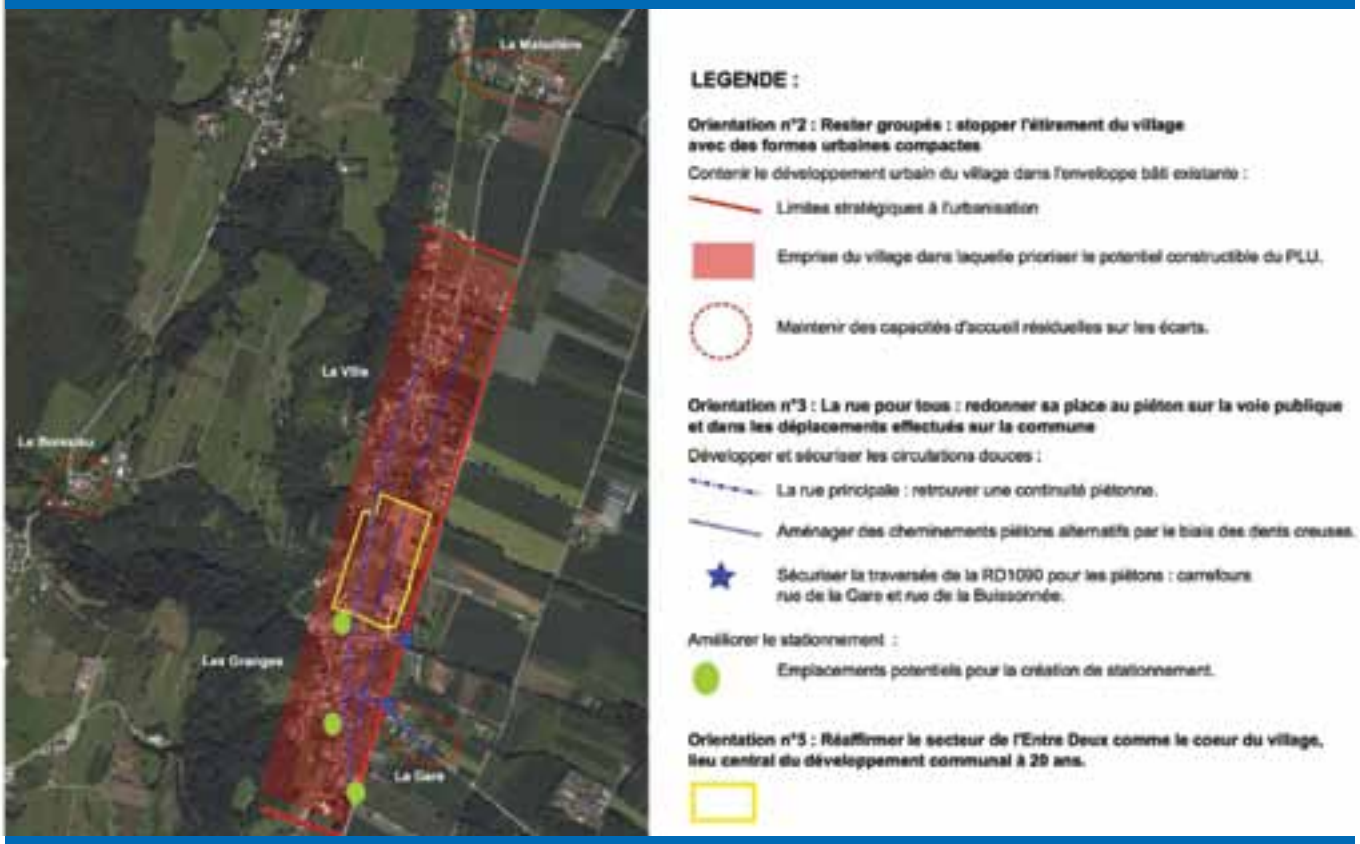

PADD - carte de synthèse de l'axe 1
La convivialité et le bien vivre ensemble comme moteurs du développement urbain

CRUES DE L'ISERE OU EN EST LE SYMBHI ? (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère)

PROJET ISERE AMONT

Le projet « Isère amont » concerne 29 communes entre Pontcharra et Grenoble.

Face au constat des risques liés aux crues et dégradations du milieu naturel, il présente les 3 objectifs suivants :

- Protection contre les inondations des zones urbanisées (à la hauteur de la crue bicentenale) et des zones agricoles (à hauteur de la crue trentenale) au travers de la création de champs d'inondation contrôlée entre Pontcharra et Grenoble(ralentissement dynamique)
- Restauration et mise en valeur des milieux naturels liés à la rivière, en lien avec les objectifs environnementaux du SDAGE Méditerranée (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- Développement des accès aux berges et réappropriation de la rivière par le grand public.

Evalué à environ 112 Millions d'Euros HT, le projet sera réalisé en 3 tranches en raison de l'ampleur des travaux et de l'urgence de certaines interventions.

La tranche 1 concerne le secteur aval (St Ismier, Montbonnot, Meylan, La Tronche, Grenoble, St Martin d'Hères, Le Versoud, Domène, Murianette, Gières) et verra augmenter le niveau de protection de ces communes jusqu'à la crue cinquantenale.

Elle comprend :

- Les champs d'inondation contrôlés (CIC) de St Ismier, Montbonnot, Meylan, La Taillat, Le Versoud, Domène, Murianette, Gières ainsi que tous les ouvrages qui leur sont associés.
- Les travaux d'arasement des bancs du lit mineur
- La mise en place des plages de dépôt
- Les confortements de digues
- Les travaux d'insertion paysagère
- Les aménagements de développement des loisirs
- Les travaux de mise en valeur environnementale
- Mesure de restauration du corridor biologique
- Aménagement de la gravière de la Taillat et de Pacific
- Aménagement du bras mort de Pré Pichat
- Connexions piscicoles de la chantourne de Meylan

Le coût de cette première tranche est estimé à plus de 52 Millions d'€uros HT. Les travaux ont débuté en 2011 et s'achèveront en 2016.

Les tranches 2 et 3 concernent le secteur amont, de Pontcharra à St Ismier et comprennent :

- Les CIC de Pontcharra, **La Buissière**, Ste Marie d'Alloix, Lumbin, Crolles, La Pierre, Champ Près Froges, St Vincent de Mercuze, Le Touvet, La Terrasse, Le Cheylas Goncelin, Tencin, La Bâtie, Bernin, St Nazaire les Eymes ainsi que tous les ouvrages qui leur sont associés :
- Les travaux d'arasement des bancs en lit mineur
- Les confortements de digues
- La construction de la nouvelle digue du Bréda
- Les travaux d'insertion paysagère des ouvrages
- Les aménagements de développement des loisirs
- Les travaux de mise en valeur environnementale :
  - *Plan d'eau des Lônes de Pontcharra*
  - *Aménagement écologique des gravières de La Berche et de La Terrasse*
  - *Végétalisation des bancs sur le corridor biologique actuellement altéré*
  - *Aménagement écologique des gravières de Manon Sud et Lumbin*
- Les aménagements liés aux loisirs.

Le coût des tranches 2 et 3 est estimé à plus de 60 Millions d'€uros HT.

Une réflexion est en cours pour mener ces tranches de manière conjointes afin de minimiser les coûts et délais d'intervention .Les travaux devraient débuter en 2016 et se terminer en 2024.

Parallèlement à ces travaux sur l'Isère Amont, Le SYMBHI a débuté le 20 Février 2013, des travaux sur le projet « Romanche Séchilienne et Romanche Oisans ». Le coût de cette première tranche s'élève à 14 800 000 €uros HT.

André Maitre
Membre du conseil syndical SYMBHI

FOIRE DES BOURGEONS

UNE DATE A RETENIR : 27 AVRIL 2014

Dans la précédente édition du « Buisseran » nous avons indiqué que la foire aurait lieu le 30 Mars 2014. Or, le 30 mars est la date des élections municipales.

Le conseil municipal a donc décidé de reporter notre foire annuelle au
Dimanche 27 AVRIL 2014

Nous veillerons encore à ce que les productions agricoles et artisanales locales occupent la grande majorité de nos stands.

Nous vous attendons nombreux !

Le vide-grenier :
Participez, vous aussi, à cette manifestation qui permet à chacun de faire des affaires. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire.
- Soit en retournant le bulletin qui vous sera adressé
- Soit par courriel : foirelabuissiere@hotmail.fr
- Soit par téléphone au : 06 83 91 34 47

Les exposants :
Ils sont les principaux acteurs de notre manifestation et nous espérons qu'ils seront encore plus nombreux cette année pour vous apporter une diversité et un choix toujours plus grand.

Le repas :
Le 27 avril 2014, dans une ambiance conviviale et pour une somme modique, sans faire la cuisine et la vaisselle, nous vous attendons nombreux à la Salle des Fêtes pour partager ce repas préparé et servi par nos soins.

Les animations :
Buvette, jeux gratuits, jeux pour les enfants et promenades en poneys, jalonneront le parcours de la foire au son de musique traditionnelle à l'orgue de barbarie.

Les bénévoles :
Pour que cet évènement printanier soit une belle réussite, participez à l'animation de notre commune. Pour cela, parlez-en au conseiller municipal de votre secteur ou au secrétariat de la mairie. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel ou par téléphone.
Commune de La Buissière - Foire des Bourgeons 2014 -
Place de la mairie - 38530 La Buissière
Téléphone : 06 83 49 66 57
Courriel : foirelabuissiere@hotmail.fr

Puzzle de la commune de La Buissière

Création du Comité Consultatif Jeunesse

Exposition «Découvrons les quartiers de La Buissière»

Comme ils s'y étaient engagés, les élus du comité consultatif jeunesse ont présenté leur dernière création : un puzzle géant de la commune représentant les cinquante deux quartiers qui la composent. Nombre d'habitants allaient découvrir ce jour là que leur village recélait de véritables trésors dont ils ne soupçonnaient pas plus l'existence que la richesse.

L'exposition a été organisée tel un chemin initiatique qui transportera les visiteurs de l'œuvre elle-même jusqu'aux secrets de sa conception. Cette idée, respectée à la lettre, a été un des piliers de la réussite de cette journée qui se voulait à la fois ludique et culturelle.

La première étape propose de découvrir la maquette dans son ensemble. De la représentation des édifices que nous côtoyons au quotidien (Mairie, Ecole, Eglise, etc …) aux terres agricoles, des forêts aux ruisseaux, chacun pouvait apprécier le souci du détail que les jeunes ont poussé à l'extrême.

Le public est ensuite invité à se rendre dans la salle du conseil, où nos jeunes artistes ont proposé trois séquences thématiques : une exposition photographique qui retrace les grandes étapes de leur travail, une présentation de tous les matériaux utilisés pour la fabrication du puzzle et, pour terminer, la projection d'un film qui dévoile des tranches de vie de cette jeune équipe. Chacun a pu alors constater que la bonne humeur et le sérieux étaient omniprésents tout au long de la phase de création.

Cette journée a eu un énorme succès sur la commune mais également, à notre grande surprise, bien au-delà de nos frontières. Nous avons particulièrement apprécié la visite de Mme THERY maire de la commune de Le Touvet, de M. ENGRAND, maire de Barraux, des habitants des communes de Sainte-Marie d'Alloix, La Flachère, Le Cheylas, Sainte-Marie du Mont, Pontcharra. Preuve s'il en est que des projets portés par des jeunes peuvent être aussi très attractifs.

Le temps est une conception dont la définition diffère des adultes aux enfants. Par cette œuvre, les jeunes élus ont incité les parents que nous sommes à nous questionner sur les rapports de plus en plus éloignés que nous avons à l'égard des valeurs ancestrales. L'exemple de l'histoire de nos quartiers tombée progressivement et irrémédiablement dans l'oubli en est malheureusement un des nombreux exemples.

Je me fais le porte parole des jeunes pour remercier toutes celles et ceux qui sont venus voir l'exposition et qui par leurs anecdotes ont fait de cette journée un pur moment de bonheur. De plus, je profite de cet article pour rappeler que les élus se proposent toujours de rencontrer toutes les personnes qui disposeraient d'informations sur les origines des noms des quartiers afin de leur permettre de poursuivre ce projet.

E. CLAMECY

Repas des Anciens

Tradition oblige, le 1er dimanche de décembre, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal invitent les habitants de la commune de plus de 65 ans à se rencontrer autour d' un repas.

Cette année n'a pas dérogé à la règle. En effet, c'est près de 70 personnes qui étaient présentes .

Les deux doyens de cette assemblée, Madame Marie Masson et Monsieur Marcel Rubatat, ont fait l'objet d'une attention particulière de Monsieur Le Maire qui leur a offert à chacun une boite de chocolats.

Le repas, préparé et servi par les membres du Conseil Municipal, était succulent.

Chacun a pu ensuite s'exercer à la danse dans une ambiance très conviviale et festive.

Cette manifestation reste un moment de rencontre privilégié et chaleureux qui semble très apprécié par tous et propice aux échanges entre les personnes qui n'ont pas toujours l'occasion de se voir ou de communiquer tout au long de l'année.

Alors, nous vous donnons rendez-vous en 2014.

Nouveaux habitants

Le 22 novembre le maire et les conseillers municipaux ont accueilli les nouveaux habitants présents sur la commune depuis le 1er janvier 2013. Après les présentations d'usage de chacun le maire a aussi présenté les différentes associations et leurs activités.

Tout s'est terminé autour d'un buffet et du beaujolais nouveau et les conversations allaient bon train.

Commémoration du 11 novembre

Les journées commémoratives sont souvent l'occasion de rappeler à juste titre les hauts faits d'armes de nos soldats comme de nos compatriotes. Elles doivent également nous offrir l'opportunité de mettre l'accent sur les travers de notre société. Je voudrais profiter de la cérémonie de cette année pour rappeler un point de l'histoire dont la méconnaissance ne peut être reprochée à quiconque, tant le secret fût bien gardé. Je vous propose aujourd'hui de nous attarder sur ce fameux jour du 11 novembre. Que s'est-il passé lors de cette journée si particulière de 1918, en dehors de la signature de l'Armistice, et qui mérite pourtant toute notre attention.

A l'instar de M. Lazare Ponticelli, dernier survivant français de la grande guerre décédé en 2008, M. Augustin Trébuchon, illustre inconnu de la mémoire collective comme de nos livres d'histoire, fût pourtant le dernier combattant français mort au combat. Cette mort serait sans doute passée inaperçue si elle n'avait pas eu lieu, comme pour plus de 11 000 combattants tous pays confondus, le jour même de la signature de l'Armistice. C'est en effet le 11 novembre 1918, aux environs de 10 h 45, que M. Trébuchon mourût lors d'un dernier assaut. Persuadés qu'une telle situation laisserait une tâche indélébile sur ce jour mémorable, les autorités décidaient alors d'antidater d'une journée tous les actes de décès, laissant les familles dans le mensonge pendant des années. Il n'était tout simplement pas envisageable à l'époque de mourir pour la France le jour de l'Armistice, soit le jour de la victoire. Ce petit rappel, que bon nombre considéreront sans doute comme dérisoire, n'est là que pour rendre un hommage à celles et ceux que l'histoire a relégués au second plan pour des raisons bassement politiques.

Revenons à la cérémonie d'aujourd'hui. La foule, encore nombreuse cette année, et qui confirme cérémonies après cérémonies, l'attachement de nos concitoyens aux commémorations du souvenir, a été invitée par monsieur le Maire à prendre la direction du cimetière dans un silence de circonstance. Une visite à nos chers disparus que le temps qui passe rend de plus en plus nécessaire, tant l'avenir d'un pays se construit sur son histoire. Il suffit pour s'en convaincre de voir sous nos yeux incrédules des populations, pourtant pas si éloignées de chez nous, se déchirer, victimes d'une histoire commune qu'elles n'ont plus ou qu'elles ont oublié.

Cette commémoration, comme il est de tradition, s'est poursuivie devant le monument aux morts en présence de jeunes militaires des troupes de montagne, de Monsieur le maire, M. Jean-Pierre Buart, du Président de l'UMAC, M. André Maitre qui ont rendu un ardent hommage aux militaires et civils tombés sur les champs de bataille ou dans nos villes, piégés par les bombardements aveugles d'un ennemi sans scrupule.

Après la dépose des gerbes et la minute de silence traditionnelle, c'est sur les paroles toujours aussi émouvantes de la Marseillaise que cette cérémonie s'est achevée. Monsieur le Maire a invité alors les personnes présentes à un pot de remerciement.

E. CLAMECY

Il était une fois le Père Noël

Cette année, la visite du Père Noël a eu une consonance particulière. En effet, sans doute pour la première fois, cette animation a été entièrement organisée par les élus du comité consultatif jeunesse, secondés par quelques élus et habitants de la commune. De plus, pour permettre aux habitants qui n'avaient pu assister à l'exposition du puzzle au mois d'octobre dernier, les jeunes avaient profité de cette après-midi récréative pour l'exposer à nouveau.

Dès 13h30, les préparatifs commencèrent par la décoration et l'aménagement de la salle des fêtes, installation de tout le mobilier (tables et chaises), décoration des tables, mise en place du goûter (verres, boissons, gâteaux, fruits, etc…). Et pour terminer, installation du puzzle sur un ensemble de cinq tables, préalablement recouvertes de nappes en papier.

14h : la calèche, tirée par l'infatigable Troubadour, sous un soleil magnifique, commence ses premières promenades dans le village, balades qui font le bonheur des enfants comme des parents. Pendant ce temps, le puzzle rencontrait une nouvelle fois un énorme succès. Les parents jonglant entre la calèche et le puzzle sans discontinuer.

Après la dernière balade de Troubadour, l'après-midi s'est poursuivi dans la salle, autour du puzzle et d'un public nombreux et conquis. Les questions fusaient sans interruption. Des matériaux utilisés pour la fabrication des pièces, en passant par les détails les plus infimes, le public était intarissable.

Cette après-midi qui semblait ne jamais vouloir se terminer tant l'ambiance était festive, laissera une nouvelle fois, nous en sommes convaincus, des souvenirs impérissables à notre jeune public. Il suffit pour s'en convaincre de les voir, les yeux émerveillés, regarder s'éloigner le Père Noël et son fidèle destrier.

E. CLAMECY

Marchés de Travaux

Application de l'article 133 du Code des Marchés Publics ANNEE 2013

Marché de service égal ou supérieur à 20 000 € HT et supérieur à 90 000 € HT

Nature de la prestation	Date du Marché	Attributaire	Code Postal
Enfouissement des réseaux secs	21/02/2013	Syndicat des Energies du Département de l'isère (Sédi)	38000
Fourniture et pose de luminaires	24/05/2013	SERPOLLET DAUPHINE	38450
Enrobés - Rue de La Maladière	31/07/2013	COLAS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	38322

Marché de service égal ou supérieur à 20 000 € HT et supérieur à 5 000 000 € HT

Nature de la prestation	Date du Marché	Attributaire	Code Postal
Mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement du réseau eau potable LES GRANGES 1ère TRANCHE	21/02/2013	Groupement d'entreprises MIDALI / FILEPPI	38570

Urbanisme

Déclarations préalables déposées

SCEA GRESINOIX
CHABERT André
DUTTO Christian
EARL DES ACACIAS
GORGO Alain
BRAULT de BOURNONVILLE
PASQUIER Laurent

Demandes de permis de construire déposées

M. ANNIS Robert et Mme Martine BALLAND

Etat Civil

DECES :

Thierry Robert Lucien DERVILLÉE le 07/07/2013

NAISSANCES :

Corentin BARD le 21/06/2013
Alicia Laurie Isabelle SIMONATO le 30/09/2013
Roxane Marie Patricia BOSSELUT le 10/12/2013

MARIAGE :

Guy François COUPLAIX et Denise Colette REGAZZONI - le 21/06/2013
Gérard SIMONATO et Annick Constantine ROCHERAY-FAUCON - le 03/08/2013
Jean-François CUVELIER et Michèle Louise Andrée LEVEQUE - le 14/08/2013
Laurent Denis René PASQUIER et Vanessa Joëlle LAUZELIN - le 21/09/2013

Communauté de Communes le Gresivaudan
Informations diverses

Depuis le début de l'année 2013, Le Grésivaudan et Télé Grenoble unissent leurs efforts pour réaliser et diffuser chaque semaine un magazine de 13 minutes : G L'INFO.

Vous pouvez capter Télé Grenoble sur les chaines suivantes :

TNT	ORANGE	ALICE	FREE
38	340	354	204

Ce programme a pour but de promouvoir l'action du Grésivaudan, mais également des communes et des associations de notre territoire. Les sujets traités sont variés sur des thèmes tels que l'économie, la culture, le sport, la solidarité, les initiatives locales, les richesses naturelles, le patrimoine, etc… Le magazine se compose de plusieurs reportages, mais aussi de brèves et d'un agenda qui annonce les animations et manifestations locales.

Le Grésivaudan met ainsi à votre disposition un outil médiatique efficace pour faire connaître l'actualité et les temps forts de votre commune.

Pour tous renseignements ou communications, vous pouvez joindre directement la journaliste chargée de ce programme :
Julie Segala
Courriel : gresivaudan@telegrenoble.net
Adresse postale : TELEGRENOBLE 109, rue Hilaire de Chardonnet
ZAZ TECHNISUD – 38100 GREBOBLE

Propriétaires de terres agricoles : vous êtes concernés

La terre agricole est, pour un agriculteur, l'outil principal de sa production, la base même de son activité.

Néanmoins, le fait que les propriétaires souhaitent conserver leur foncier patrimonial entraîne chaque année une diminution de la disponibilité des terres agricoles. Cette baisse de la disponibilité des terres met en péril l'agriculture dans le Grésivaudan.

Si vous êtes propriétaires de terres agricoles et que vous ne savez pas à qui les louer

Vous pouvez contacter Anne-Laure GUYARD, conseillère de la Chambre d'agriculture sur le territoire du Grésivaudan :
04 76 20 68 46

Une jurisprudence autour des contrats de location de terres agricoles (fermage) définit clairement les droits des 2 parties (propriétaires et agriculteurs) et permet, notamment au propriétaire, de pouvoir dans certains cas récupérer l'exploitation de ses terres. Pour le fermier, le contrat de location sécurise à moyen terme l'existence de son exploitation.

L'association « Balade autour du livre », saison 2013

www.baladeautourdulivre.fr

La troupe théâtrale "Les Théâtr'eux" de La Buissière fait partie de l'association Balade autour du livre depuis 2011.

Au cours des mois de novembre et décembre 2013, ces 11 comédiens amateurs ont proposé 5 représentations de la comédie **"Le trésor de Tante Agathe"** à La Buissière et ont participé ensuite au festival Théâtre de Sainte Marie d'Alloix et au week-end festif organisé par « Papote et Gribouillis » à Lumbin.

La troupe remontera sur les planches en novembre et décembre 2014 pour présenter une nouvelle comédie.

Encore un peu de patience pour en savoir plus, Les Théâtr'eux vous réservent de belles surprises ! **L'aventure se poursuit... encore et toujours...**

La 11ème édition de « balade autour du livre »

Les membres de l'association tiennent à remercier les 42 bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée en participant avant, pendant, ou après ce grand évènement culturel.

L'édition 2013 restera marquée par la présence inoubliable des « Conteurs Joyeux », de la Compagnie « Brame-Farine », des « Ogresses Nezvrosées », de l'habituelle calèche, des calligraphes de « Jardin de Plume », et des nombreux écrivains.

Balade autour du livre est partenaire de l'Université Intercommunale du Grésivaudan : www.uicg-gresivaudan.fr

« Le savoir à la portée de tous, près de chez soi en Grésivaudan »

Cours dispensés le lundi et le jeudi à la Buissière :

Histoire des Arts, Professeur Mr Pierre Mollard

Histoire, Civilisation et Mythologie Hispanique, Professeur Mme Marie-Claude Louis

Pour toute question sur l'UICG à La Buissière, vous pouvez contacter le référent « Balade autour du livre » : christianmottet@wanadoo.fr

Appel aux bénévoles !

Le bénévolat est un plaisir... à partager. L'association Balade autour du livre lance un appel pour renforcer les effectifs : plus il y a de volontés et de bras, plus l'évènement du mois d'octobre et les représentations théâtrales seront une réussite.

Si vous avez un peu de temps pour l'association, ponctuellement ou régulièrement, contactez-nous : *baladeautourdulivre@orange.fr*

L'Assemblée Générale de l'association Balade autour du livre aura lieu MERCREDI 15 JANVIER, SALLE DES FÊTES, à 20 H 30

Toutes les personnes ayant participé de loin ou de près à la vie de l'association, et/ou tout futur bénévole, sont invités à cette réunion,

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport moral par la présidente
- Présentation du rapport financier par la trésorière
- Election ou réélection des dirigeants de l'association : **remplacement des membres du CA qui ne renouvellent pas leur candidature, dont la présidente**
- Questions diverses

La réunion sera suivie du verre de l'amitié qui accompagnera la galette des rois !

Loisirs & Sports

Sortie à Walibi le mercredi 5 juillet

La cinquantaine d'enfants présents, âgés de 5 à 14 ans ont pu parcourir le parc, et jouir des attractions à loisir, le parc étant très peu fréquenté ce jour-là.

La journée s'est achevée avec le soleil et un goûter partagé dans la bonne humeur.

Sortie cinéma

Mercredi 18 décembre , une vingtaine d'enfants est allée au cinéma Jean RENOIR à PONTCHARRA pour la sortie de «Belle et Sébastien»; ébahis devant les images superbes tournées en partie dans notre région, les enfants se sont laissé porter par cette belle histoire d'amitié entre un enfant et un chien.

Spectacle de danse de Noël

Ce jeudi 19 décembre, le Père Noël a fait une apparition surprise à l'occasion du spectacle de danse de Noël préparé par les danseuses des 3 groupes de modern'jazz.

Le spectacle a été entièrement composé par les enfants, histoire créée par eux, mis en musique et en pas par Nathalie RAPPIN.

Le spectacle a ensuite été suivi d'un apéritif offert traditionnellement par l'association.

Loto des enfants : dimanche 19 janvier, de 15H à 18H, réservez votre date !

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Cette année encore, les activités font le plein :

1. 2 groupes d'éveil gymnastique fonctionnent le mardi soir avec Malou CHRISTOPHEL, une dizaine d'enfants de maternelle de 17H à 18H, puis une dizaine d'enfants du CP au CE2 de 18H à 19H
2. 2 groupes de scrapbooking, un mercredi après-midi sur deux, avec des enfants de CE2 jusqu'au Collège, animés par Jennifer Tarricone.
3. 3 groupes de danse modern-jazz le jeudi soir à partir de 17H30, réunissant 35 danseuses de 6 à 16 ans, menées par Nathalie RAPPIN
4. 1 groupe de gym composé d'une vingtaine d'adultes, le lundi soir, entraîné par Béatrice BAUDEQUIN
5. 1 groupe de scrapbooking avec 5 adultes, animé par Jennifer TARRICONE

«Boum des années collèges»

C'est sur les « High Lands » de la commune de Sainte-Marie du Mont qu'à eu lieu la dernière édition de cette animation tant réclamée par les collégiens de nos communes, la «boum des années collège», organisée par l'association Inter'Actif.

Tétanisés par le froid mais motivés par la fête qui s'annonçait, les jeunes trépignaient d'impatience en attendant l'arrivée du car qui allait les transporter vers ce qu'ils considérent comme le bonheur absolu, ces quelques heures dans l'année où ils pourront en toute sécurité s'adonner aux joies de la danse. Au fur et à mesure que le car se remplissait, l'ambiance se réchauffait. Les «anciens», piliers des premières éditions, racontaient aux nouveaux les anecdotes qui avaient ponctuées les précédentes boums.

Le trajet entre La Buissière et Sainte-Marie du Mont s'est déroulé dans une ambiance où se mêlaient hystérie et anxiété. Le chauffeur, un homme pour une fois, s'amusait de la situation. Une petite heure de route plus tard pour les plus éloignés c'est enfin la délivrance et la récompense de plusieurs semaines d'attente. Enfin se dessine à l'horizon, comme une lame glacée qui tranche la nuit noire, la silhouette particulière de la salle des fêtes de Sainte-Marie du Mont !!!

Après les classiques rappels aux règles élémentaires de sécurité et de respect des lieux, l'ordre est donné à notre DJ, Clément, de lancer la fête. La musique a pris le pas sur le reste pour ne s'arrêter qu'à la limite de l'heure prévue, soit 23 h. Les organisateurs se sont alors éclipsés discrètement dans un local annexe, loin des regards des jeunes mais assez près pour assurer un minimum de surveillance.

Une nouvelle fois le comportement des adolescents fût exemplaire. Pas le moindre débordement à déplorer. Depuis le début de la fête sur les parkings à la remise en état de la salle, toutes les consignes ont été respectées à la lettre. Nous tenions une nouvelle fois à en faire part à leurs parents, même si nombre d'entre eux vont en pâlir de jalousie.

Cette activité, sortie tout droit de l'imagination malade de quelques élus qui croyaient en la jeunesse, a aujourd'hui atteint sa vitesse de croisière. Ceci grâce à la confiance réciproque et tri partite qui s'est installée entre l'équipe organisatrice, les parents et cette génération de jeunes. Cette année encore ils nous auront démontré que nous pouvions leur faire confiance et qu'ils savaient, lorsque les rôles sont clairement définis, bien faire la différence entre le divertissement que nous leur offrons, le respect et l'obéissance qu'ils nous doivent. Ils ont pris conscience que sans cette dualité rien ne peut s'inscrire dans le temps et nous pouvons que nous réjouir de leur maturité d'esprit.

Eric CLAMECY
Président de l'Association « Inter'Actif »

Agenda

• Janvier

- **19 Janvier 2014 :**
  Loto des enfants

• Mars

- **23 et 30 Mars 2014 :**
  Elections Municipales

• Avril

- **27 Avril 2014 :**
  Foire des Bourgeons

Informations

Mairie de La Buissière

Le secrétariat de mairie est ouvert les :

Lundi de 8h à 12h et de 16h à 18h
Mardi de 8h à 12h
Mercredi de 8h à 12h
Jeudi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 16h à 18h

Pour rencontrer le maire, prendre rendez-vous au secrétariat.
(Tel : 04 76 97 32 13)

Message de la commission information et communication

Envoyez-nous régulièrement programmes, comptes rendus, de vos manifestations, illustrations de vos activités, articles, photos, petites annonces. Vous pouvez les déposer en Mairie.

Horaires déchetteries de Pontcharra

Du lundi au vendredi de 14h à 19h.
Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Horaires déchetteries du Cheylas (tous les déchets)

Lundi de 14h à 19 h.
Mardi et jeudi de 8h à 12h.
Le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

En hiver, fermeture à 18h pour les 2 déchetteries.

Bibliothèque Ste Marie d'Alloix

Prêt : Romans, BD, livres jeux, documentaires, albums, revues, CD Roms.
6 ouvrages par personne pour 3 semaines.

Horaires :
Mardi : de 17 h 30 à 19 h
Mercredi : de 16 h 30 à 18 h 30
Samedi : de 10 h 15 à 12 h 15

Tarifs pour les habitants de La Buissière :
Famille : 14 €
Adulte : 7 €
Enfant (–14 ans) : 3 €

Avec la carte Grésilib', délivrée à votre demande lors de l'inscription, possibilité de puiser dans toutes les bibliothèques du Grésivaudan.